

Davantage de singes ?

Vous savez sans doute déjà que nous avons été présents, le 26 avril dernier, à deux événements organisés par l'association One Voice et le Parti Animaliste, à Paris et à Lyon, à l'occasion de la Journée mondiale des animaux dans les laboratoires (JMAL). Cette année, son thème principal était l'utilisation de singes pour la recherche ou pour des essais de toxicologie.

Alertées par le sénateur des Bouches-de-Rhône Guy Benarroche, plusieurs associations se sont mobilisées contre un **projet d'extension d'un élevage de singes** à Rousset, non loin de Marseille, sur le site d'un centre de primatologie, déjà existant, appartenant au Centre national de la recherche scientifique (CNRS).

Un sénateur interrogé

Nous vous rendions compte de la **question écrite** posée par M. Benarroche au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) au sujet de ce projet dont le coût dépasserait les 30 millions d'euros hors taxe et dont l'objectif serait d'élever *"1.740 primates non humains, afin de satisfaire 40 % de la demande de la recherche académique"*. Après avoir estimé que l'octroi d'un tel montant sur fonds publics semblait *"totalement non pertinent"* et mis en avant les méthodes alternatives, M. Benarroche demandait *"en quoi ce projet répond aux critères de sélection dans le cadre du plan d'investissement France 2030 et (...) si le ministère envisage un accroissement du nombre de primates utilisés pour la recherche académique dans les années à venir, alors que la France est déjà le plus grand « consommateur » de l'Union européenne (quatre fois plus que l'Allemagne)"*.

Une réponse à cette question écrite a bien été apportée par le MESR et publiée au *Journal officiel du Sénat* le 29 mai 2025 : *"Le projet d'extension du centre de primatologie du CNRS à Rousset fait en effet partie du plan France 2030. (...) Il ne vise pas à accroître l'utilisation d'animaux mais à disposer, en France, d'un élevage répondant aux besoins des laboratoires et évitera aux animaux le stress du transport. Le nombre de primates utilisés pour la recherche est de 833 animaux en moyenne sur la période 2019-2022 (...). Des laboratoires allemands s'appuient sur les ressources françaises pour se fournir en primates ou en produits biologiques"* (1).

Plus de 50 signataires d'une tribune

L'alerte de la JMAL a pris l'ampleur d'une grande campagne avec cette question écrite, puis, avec une **tribune publiée dans *Le Monde*** le 20 mai, réunissant les signatures de plus de cinquante médecins, scientifiques, avocats, parlementaires

et autres personnes de professions diverses. André Ménache est sur la liste et nous remercions le docteur Roland Cash, médecin et président de l'association Transcience, qui a été à l'origine de cette résonance dans les médias.

"La construction par le CNRS d'un centre national d'élevage de primates relève d'une vision court-termiste de la recherche biomédicale", annoncent les signataires dès le titre. Il est à prévoir, en effet, que le marché des méthodes alternatives augmente bien plus que celui de l'expérimentation animale dans les années à venir. Détails et liens pour lire cette tribune sont sur notre site.

Ce n'est que le début

Le Collectif vaclusien de protection animale (CVPA) est en train de former une **coalition d'associations** pour s'opposer à ce projet d'extension du centre de primatologie. De nombreux échanges ont déjà eu lieu impliquant Antidote Europe et Transcience, ainsi que plusieurs associations locales et nationales. La pause estivale ayant imposé un arrêt, nous n'avons pas d'autres informations à vous donner au moment de boucler cet *Agissons !* mais des actions sont prévues à la rentrée. Ne manquez pas le prochain numéro !

1. Nos citations sont extraites du site du Sénat où vous pourrez lire la question et la réponse dans leur intégralité : <https://www.senat.fr/questions/base/2025/qSEQ250303973.html>.

En débattre à la radio

Antidote Europe est devenue la référence dès qu'il s'agit de débattre entre scientifiques sur la pertinence de l'expérimentation animale. Que ce soit en public n'est pas pour nous déplaire, au contraire !

Le 12 août, l'émission radiophonique "Le débat de midi" diffusée en direct sur *France Inter* avait pour titre : **"Peut-on se passer des expérimentations animales ?"**. Pendant près de trois quarts d'heure, quatre intervenants en ont débattu sous la direction de la journaliste Saskia De Ville, que nous remercions pour son invitation. Le Dr Roland Cash, médecin et président de l'association Transcience, André Ménache, vétérinaire et conseiller scientifique d'Antidote Europe, ainsi que Virginie Mouselier, fondatrice de l'association Beagles of Burgundy, étaient présents dans le studio. Ivan Balansard, vétérinaire au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et président du Gircor (une association qui défend l'expérimentation animale), intervenait par liaison téléphonique.

Roland Cash et André Ménache ont donné des chiffres sur l'utilisation d'animaux (la France est au premier rang des pays européens), ont contesté la fiabilité pour l'être humain des résul-



Notre assemblée générale a eu lieu le samedi 30 août. De gauche à droite sur la photo prise à cette occasion : Séverine Chance, secrétaire, Estelle Boucly, présidente sortante et André Ménache, nouveau président.

tats obtenus sur des animaux, ont parlé de la souffrance des animaux et ont critiqué le fonctionnement des comités d'éthique.

André Ménache a cité les actions en justice entreprises par Antidote Europe à l'encontre du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR). La France autorise des procédures, dont cer-

taines douloureuses, par exemple pour produire des anticorps, alors que les autres pays européens ont adopté des techniques modernes sans animaux depuis plus de dix ans.

Virginie Mouseler a présenté les succès de son association qui a réussi à placer plus de 500 chiens recueillis après avoir été utilisés dans des laboratoires.

Saskia De Ville a interrogé Ivan Balansard au sujet d'une étude publiée en 2024 intitulée *"L'analyse de la transposition de données de l'animal à l'homme montre que seulement 5 % des interventions thérapeutiques testées sur des animaux obtiennent l'approbation réglementaire pour des applications humaines"*. Ivan Balansard a mis en avant d'autres résultats de cette étude, notamment le taux de concordance des résultats positifs entre essais sur des animaux et sur l'être humain (86 %).

Nous faisons remarquer que ce taux de concordance n'est pas une preuve de fiabilité des essais sur des animaux puisqu'il faudrait tenir compte également de la concordance (ou pas ?) des essais négatifs. Juste après les essais sur des animaux, l'industrie pharmaceutique procède à des essais sur des personnes saines, ce qui pourrait être évité si on utilisait des méthodes fiables comme les organes-sur-puce.

Davantage de détails et lien pour écouter l'émission sur notre site !

Aussi dans les médias

Les derniers mois ont été riches en occasions de nous exprimer dans les médias. Pour ceux qui n'auraient pas l'occasion de lire nos rapports complets sur notre site, voici trois notes, en plus de notre signature sur la tribune dans *Le Monde* et de notre débat sur *France Inter*.

- Dans son numéro de juin 2025, le magazine *Alternatives non violentes* publiait sur trois pages un article d'André Ménache intitulé "Labos, animaux et mauvaise science". Notre conseiller scientifique appelle à *"mettre la pression sur nos élu(e)s et nos institutions pour une meilleure prévention en matière de santé humaine"*. Nous remercions François Vaillant, rédacteur en chef, de nous avoir invités à contribuer à ce numéro.

- Dans son numéro du 6 juin 2025, *La Semaine vétérinaire* publiait sur six pages un dossier intitulé "Expérimentation animale : état des lieux d'une question qui divise". L'article de Chantal Béraud fait suite à la publication, en janvier dernier, d'un rapport de l'Académie vétérinaire de France retraçant l'évolution de cette pratique. La réglementation y est citée, ainsi que l'existence des comités d'éthique qui examinent tous les projets d'expériences sur des animaux et donnent leur avis au MESR, lequel donne l'autorisation de procéder à l'étude. La journaliste fait de longues citations d'André Ménache et nous la remercions pour le sérieux de son article et la place qu'elle a faite à nos arguments.

- Le 24 juillet 2025, André Ménache publiait sur son blog hébergé par *Mediapart* une tribune intitulée : "Devons-nous à l'expérimentation animale nos soins médicaux ?". Il réfute trois arguments des chercheurs qui affirment qu'on ne pourrait pas se passer d'expérimenter sur des animaux pour développer des thérapies pour l'être humain. Quant à la recherche fondamentale, elle pourrait aussi se faire sans animaux pour autant que les chercheurs choisissent cette option. Le public soutiendrait-il l'utilisation d'animaux s'il savait que beaucoup d'expériences sont faites sans rapport avec la préservation de la santé humaine ?

Auprès des étudiants

Comme vous l'aurez vu sur notre site, des étudiants universitaires nous ont maintes fois contactés pour que nous donnions une conférence dans leurs établissements. Nous sommes aussi sollicités par des professeurs pour informer collégiens ou lycéens. Deux visioconférences ont été données par André Ménache dans ce cadre.

- Le 19 mai, dix-sept lycéens étaient connectés depuis la ville de Liège. André Ménache était invité par le professeur du cours "Relation homme-animal" que connaissait l'association belge Suppression des Expériences sur l'Animal vivant (SEA) avec laquelle nous collaborons depuis la création d'Antidote Europe. La plupart des élèves avaient déjà des informations et ont signalé qu'ils utilisaient des produits cosmétiques labellisés comme non testés sur des animaux. Un public averti !

● Le 11 juin, André Ménache s'adressait à une classe d'une vingtaine de lycéens, toujours à Liège. Il était invité par une professeure qui lui avait déjà proposé de faire des visioconférences deux fois en 2025 et une fois en 2024 et que nous remercions pour son aide à la présentation de nos arguments en milieu scolaire.

Vie des animaux en laboratoire

Le 5 mai, un étudiant en deuxième année de Licence Sciences de la Vie et de la Terre nous écrivait pour se renseigner sur les **conditions physiques et psychologiques** dans lesquelles les animaux sont utilisés à des fins scientifiques. La réglementation permet des expériences au cours desquelles la souffrance est qualifiée de "sévère" et qui se terminent le plus souvent par la mort ou l'euthanasie de l'animal et celles qualifiées de "légère" incluent le gavage des animaux (des chiens, par exemple, lors d'essais de médicaments).

Concernant les conditions psychologiques, on observe des comportements stéréotypés, surtout chez le chien. Les lapins, en tant qu'animaux pouvant être chassés à l'état sauvage, dissimulent la souffrance pour ne pas attirer l'attention d'éventuels prédateurs. En laboratoire, filmés en l'absence de chercheurs, ils ont des comportements exprimant la souffrance, comportements qu'ils modifient dès qu'une personne entre dans la pièce.

Cosmétiques

Le 6 mai, une étudiante en troisième année d'études en communication à la Haute École Louvain, en Belgique, organisait une visioconférence avec la présidente de l'association belge SEA, une personne qui lançait son entreprise de produits cosmétiques non testés sur des animaux et André Ménache.

Nous avons abordé le problème du **règlement REACH** adopté en décembre 2006 pour encadrer l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques dans l'Union européenne. Nous connaissons bien ce règlement pour avoir été présents plusieurs fois à Bruxelles pour tenter de faire adopter la toxicogénomique parmi les méthodes d'essai. Bien que des méthodes substitutives des essais sur des animaux soient encouragées, ces derniers continuent à se faire dans certains cas.

Un autre règlement européen, adopté en 2009 (Règlement 1223/2009) interdit les essais de produits cosmétiques sur des animaux. Toutefois, certains produits cosmétiques peuvent contenir des **ingrédients** utilisés aussi dans d'autres catégories de produits et, de ce fait, étant conformes au règlement REACH.

Nous avons suggéré à la personne qui crée son entreprise de contacter NETRI, la première usine

française d'organes-sur-puce, dont nous vous avons déjà parlé.

Enquête

Le 13 mai, nous étions invités à la soutenance orale d'une **enquête sur l'expérimentation animale** réalisée par trois étudiantes de l'Université Paris Cité suivant un enseignement à la fois en sciences de la vie et en sciences sociales. Elles ont interviewé plusieurs chercheurs dont certains pratiquent l'expérimentation animale, ainsi que des représentants associatifs dont, pour Antidote Europe, André Ménache. Leur présentation a duré vingt-cinq minutes et a été suivie d'une discussion avec le public d'environ une demi-heure. Leur professeur était présent par visioconférence.

La place nous manque pour vous donner les détails ici mais vous les trouverez sur notre site dans un article publié à la rubrique "Événements". Nos plus chaleureuses félicitations à tous ces étudiants qui choisissent d'explorer le sujet de l'expérimentation animale !

Nouveau chapitre pour Antidote Europe

Nos adhérents à jour de cotisation ont dû recevoir une invitation à notre assemblée générale, qui a eu lieu le samedi 30 août à la Maison des associations de Paris, 3ème arrondissement.

Excellente nouvelle

La veille de cette assemblée, nous recevions un courrier de la Direction régionale des finances publiques du Bas-Rhin (le siège d'Antidote Europe est situé à Strasbourg) daté du 27 août nous annonçant que notre association "*est bien **d'intérêt général** au sens fiscal du terme et que ses activités prépondérantes actuelles (réalisation et diffusion d'informations en santé publique et en protection de l'environnement, conférences, actions juridiques ayant pour objet le respect de la réglementation afférente à l'expérimentation animale) sont éligibles au régime fiscal du mécénat ; les éventuels **dons versés à votre organisme peuvent ouvrir droit aux réductions d'impôts***".

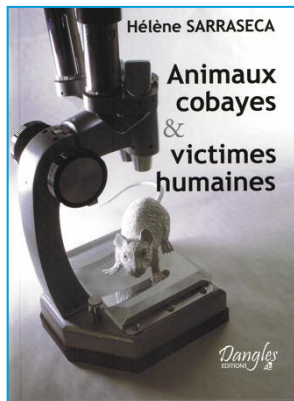
Qu'on se le dise ! Antidote Europe est désormais habilitée à émettre des reçus fiscaux. Si vous êtes imposable, un don fait à notre association est déductible à hauteur de 66 %. Par exemple, un don de 100 euros ne vous coûtera que 34 euros. Vite, avant la fin de l'année !

Un message pour vous

Notre nouveau président, André Ménache, tient à ce que vous sachiez ce qui suit.



Angela Tandura, trésorière d'Antidote Europe, était présente à notre assemblée générale par visioconférence (sur la photo, lors d'une action dans les rues de Paris).



Et si vous (vous) offriez un livre ?

Quelques exemplaires de celui-ci (18 euros) sont encore disponibles.

Bon de commande sur notre [site](#) ou sur papier libre.

*Ne jetez pas Agissons !
Partagez : vous
connaissiez sûrement
quelqu'un qui voudrait
le lire !*



5 rue Perrée
75003 - Paris

07 81 59 71 76

info@antidote-europe.eu

Directeur de la publication
André Ménache

ISSN : 2609-3162

À l'assemblée générale qui a eu lieu le 30 août, une nouvelle Direction (composée d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier) a été élue. En tant que président entrant, je remercie vivement la Direction sortante, et notamment l'ancienne présidente, Estelle Boucly. Je remercie tout aussi vivement la secrétaire, Séverine Chance et la trésorière, Angela Tandura, qui demeurent au sein de la Direction, à mes côtés.

Antidote Europe a été créée en 2004 par d'anciens chercheurs du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), désireux d'œuvrer pour une meilleure prévention en matière de santé humaine. En 2016, à la suite de Claude Reiss, membre fondateur et président jusque là, Estelle Boucly prenait le relais de la présidence. C'est grâce à son travail assidu en tant que présidente et en tant que juriste, que l'association se trouve aujourd'hui bien placée pour réaliser des actions concrètes, notamment en justice, pour exposer des failles dans notre système de réglementation (au niveau national mais également au niveau de l'Union européenne) et du fonctionnement ministériel. Nous avons plusieurs procès en cours dont nous espérons qu'ils porteront leurs fruits bientôt.

Je suis très reconnaissant à la Direction sortante dont le travail efficace et soutenu permet à l'association de perdurer et de réaliser ses tâches pour le bien-être de notre santé, de l'environnement et pour mettre fin à l'expérimentation animale.

Nos actions en cours

Face à la difficulté d'engager un dialogue avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) qui délivre les autorisations d'expérimenter sur des animaux, nous avons recours à des avocats et menons, depuis plus d'un an, des actions impliquant des courriers au MESR, des requêtes à la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) et des recours auprès du Tribunal administratif de Paris.

Le 26 juin, ce tribunal a donné raison à l'association Transcience face au MESR au sujet de l'agrément de certains comités d'éthique et ce n'était pas la première victoire de Transcience (détails sur notre site). Ce résultat est un fort encouragement pour nous : oui, la victoire est possible !

Nous encourageons vivement les personnes qui ont Internet à consulter notre site. La rubrique "Actions de lobbying" regorge de notes, dans l'or-

dre chronologique, détaillant toutes nos actions. La place nous manque ici pour vous en rendre compte mais, principalement, nous avons cinq actions en cours.

- La plus avancée est celle par laquelle nous demandons au MESR de ne plus autoriser l'utilisation de **souris** pour la production d'anticorps monoclonaux par la méthode des **ascites**. Nous sommes dans l'attente d'une date pour une audience au Tribunal administratif.
- Nous demandons au MESR de nous communiquer des dossiers de demandes d'autorisation de mener des procédures utilisant des **lapins** pour la production d'**anticorps polyclonaux**. L'instruction est en cours au Tribunal administratif.
- Nous avons informé le MESR que les essais de **pyrogénicité** (contrôler si une substance provoque de la fièvre) sur le **lapin** sont désormais exclus par la Pharmacopée européenne.
- Nous interrogeons les agences de sécurité des médicaments au sujet des **essais cliniques ayant échoué**. S'ils ne sont pas publiés, l'évaluation du médicament peut s'en trouver faussée.
- Nous avons déposé un recours auprès du Tribunal de l'Union européenne au sujet de la réautorisation du **glyphosate**.

Par ailleurs, le gouvernement a répondu à deux questions posées par le sénateur Arnaud Bazin, avec qui nous sommes en contact et que nous remercions vivement. Une question concerne la sécurité des laboratoires effectuant des recherches potentiellement dangereuses sur des virus. L'autre question porte sur l'utilisation du foie-surpuce pour évaluer un risque d'effets secondaires de médicaments.

À noter aussi l'entrevue d'André Ménache en Belgique avec un représentant du ministère du Bien-être animal wallon le 5 juin...

Bref, une liste d'actions auprès des autorités et responsables politiques qui ne cesse de s'allonger !

Pour tous les détails, consultez et faites connaître notre site !

Vos dons servent et sont déductibles de vos impôts : un argument supplémentaire pour nous soutenir et parrainer de nouvelles adhésions. Nous comptons sur vous !

Pour une science moderne et responsable

antidote-europe.eu